

## DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**Nom de l'UE : Pratiques collaboratives et communication**

**Code de l'UE : UE 1/ 2-1**

<b>Département :</b>	
<b>Cursus : Master en Sciences infirmières</b>	<b>Orientation : /</b>
Implantation : HELB Ilya Prigogine – Campus : Erasme et Woluwe Téléphone secrétariat : 02/560.28.11	
Cycle : 2  Bloc d'études : 1 Situation dans la formation : 1er quadrimestre et 2 <sup>ème</sup> quadrimestre  Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 7	Unité d'enseignement pré-requise : Non Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : Non Volume horaire/an : 32h Nombre de crédits ECTS : 5 Obligatoire ou optionnel : obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : <b>Dominique Salomez</b>	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Martine Laloux et Dominique Salomez
<b><u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u></b>	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Les compétences et capacités sont issues du Référentiel de Compétences rédigé par l'Académie de Recherche de l'Enseignement Supérieur (ARES). Celui-ci est construit sur base du modèle CanMeds et des compétences édictées par le CFAI. Groupe de travail Technique – Master en Sciences Infirmières – Référentiel de Compétences de l'infirmier de pratique avancée – 13 avril 2020	
<b><u>Rôle CanMeds : Communicateur et collaborateur</u></b>	
C01/ Coordonner les soins de santé interprofessionnels en vue de la prestation intégrée de services de soins de santé à la personne.	
C02/ Collaborer avec les partenaires à la construction d'un plan d'action négocié.	
C03/ Assurer une communication interpersonnelle et interprofessionnelle pour garantir la continuité et la qualité des soins.	
<b><u>Rôle CanMeds : Acteur d'un développement professionnel</u></b>	
C01/ Promouvoir le respect des réglementations	

C02/ Promouvoir la profession infirmière

**Rôle CanMeds : Leader**

C01/ Exercer un leadership clinique en situation complexe

C02/ Exercer un leadership politique

**Role CanMeds : Erudit**

C01/ Actualiser les connaissances dans son milieu de pratique

ARES, MSI Brussels, référentiel de compétences, Programme 2023 – 2024 Master en Sciences Infirmières – p 3 et 5.

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE\***

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de :

- Collaborer avec les partenaires en vue de co construire un plan d'accompagnement négocié avec la personne soignée et les partenaires de l'équipe interprofessionnelle en valorisant la complémentarité des compétences
- S'assurer que les priorités de la personne soignée soient respectées tout au long du plan d'accompagnement
- Soutenir l'empowerment de la personne soignée et lui permettre d'être partenaire de ses soins si elle le souhaite
- Mobiliser les ressources requises et disponibles afin d'optimiser la santé et les soins en situant les interventions dans une perspective de trajet de soins et de services, dans un souci de continuité
- Jouer le rôle de facilitateur et de médiateur pour l'orientation de la personne au sein du système de santé
- Favoriser un climat de confiance et de respect mutuel dans l'équipe interprofessionnelle incluant le patient partenaire
- Communiquer en s'appuyant sur les principes de la relation d'aide
- Assurer une consultation infirmière
- Renforcer son identité professionnelle grâce à l'utilisation des outils de l'eSanté
- S'impliquer en tant que professionnel.le de la santé dans le cadre de l'informatisation des soins de santé.
- Développer une vision positive et constructive des effets du plan fédéral eSanté sur la profession infirmière.
- Évaluer les possibilités de visibilité de la profession infirmière grâce à l'utilisation des outils de l'eSanté.
- Évaluer les possibilités d'amélioration de collaboration intra, interdisciplinaire et avec le patient, grâce à l'utilisation des outils de l'eSanté.

**CONTENU SYNTHETIQUE**

**Partie : eSanté**

- Analyse des pratiques professionnelles dans le cadre de l'implémentation du plan fédéral eSanté, comprenant notamment les notions suivantes :
- ✓ Interopérabilité (intra et interprofessionnelle),
- ✓ Partage des données (consentement etc.),
- ✓ Standards de terminologie et classifications internationales

- ✓ Dossier Patient Informatisé (DPI), loi (26/12/2006) contenu minimum dossier infirmier et intégration des classification dans la démarche clinique.
- ✓ Simplification administrative.

**Partie : Séminaires de pratiques collaboratives : Collaboration professionnelle incluant le patient partenaire**

- Pratiques collaboratives intraprofessionnelles, interprofessionnelles
- Partenariat patient
- Bénéfices des pratiques collaboratives pour le système de santé et de soins, pour les institutions, pour les patients et les professionnels de la santé
- Facteurs d'influence des pratiques collaboratives
- Plan d'accompagnement interprofessionnel incluant le patient partenaire

**Partie : Consultation, guidance et coaching**

- Consultation infirmière : nature, domaine d'application et processus
- Concepts pour fonder la pratique de la consultation infirmière
- Communication, relation d'aide
- Conduite d'entretien, coaching

**METHODES D'APPRENTISSAGE**

- Cours magistraux
- Travaux pratiques
- Séances d'exercices
- Situations d'intégration
- Séminaires de formation aux pratiques collaboratives incluant le patient partenaire

**SUPPORTS DE COURS**

Support sur e-campus**	Obligatoire
Type de support : Power Point, syllabus, ouvrage, ...	X

**L'existence de support de cours obligatoire ne dispense pas de la prise de note de l'étudiant.**

**MODALITES D'EVALUATION**

- 1ère session : travail écrit + présentation orale
- 2ème session : travail écrit + présentation orale

Remarque : la validation de l'UE est conditionnée à la participation au séminaire de formation aux pratiques collaboratives incluant le patient partenaire

- **Mode de calcul de la note générale de l'UE si plusieurs AA : non applicable**
- **1 ECTS = 10 points**

<b>Case à cocher</b>	<b>Type de moyenne</b>
	Moyenne arithmétique
	Moyenne arithmétique pondérée
	Moyenne géométrique
	Moyenne géométrique pondérée
	Note absorbante
<b>X</b>	Évaluation intégrée
	Non évalué

\* Définitions:

Article 15. - § 1<sup>er</sup> du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences ;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné

; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154 . Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

[http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116\\_091116.pdf](http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf) , la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154

\*\*Un support obligatoire doit être mis en ligne sur e-campus, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).